Covid-19 : Accueil 7j/7 des enfants du personnel mobilisé dans la gestion de la crise sanitaire

Accueil 7j/7 dans les écoles et les crèches.

Le dispositif d'accueil mis en place par la Ville concerne les professionnels de santé mais également toutes les professions mobilisées (hôte de caisse, agent de propreté urbaine, ...). Attention, en période scolaire, l'Éducation nationale ne dispense des cours qu'aux enfants du personnel soignant et de sécurité. Les enfants des parents mobilisés dans les autres professions sont accueillis par les services de la Ville dans les centres de loisirs.

Accueil dans les écoles

La Ville de Montmorency assure l'accueil, sur les différents temps périscolaires (accueil du matin, restauration, accueil du soir, mercredis et vacances), **exclusivement**, **des enfants scolarisés sur une école maternelle ou élémentaire de Montmorency et habitant Montmorency, dont l'un des deux parents au moins exerce une profession qui nécessite sa mobilisation dans la gestion de la crise sanitaire.**

La Ville a décidé de maintenir cet accueil sur les journées de samedi, dimanche et jours fériés, de 7h à 19h, sans repas ni goûter (un repas froid et le goûter devront être fournis par les familles) et sur réservation préalable. Un accueil unique est organisé sur le site Pasteur (maternel et élémentaire), dans le respect des consignes sanitaires en vigueur (maximum de 10 enfants par salle).

Si vous êtes sans mode de garde pour vos enfants, vous pouvez formuler une demande à scolaire@ville-montmorency.fr accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- Un justificatif de domicile
- Une carte professionnelle (ou fiche de paie permettant d'identifier l'employeur)
- Une attestation sur l'honneur de l'impossibilité d'un mode de garde accompagnée d'une pièce d'identité

Les écoliers sont encadrés par les animateurs périscolaires et agents territoriaux spécialisés des écoles

maternelles (Atsem). Les agents d'entretien et de restauration sont également mobilisés pour assurer l’entretien des locaux et la continuité du service restauration. Des enseignants se sont portés volontaires pour assurer les cours en période scolaire.

Accueil dans les crèches

L'ensemble des établissements municipaux (crèche les Elfes et Halte-Garderie Les Farfadets), associatif (crèche La Nouvelle étoile) et micro-crèche privée *"La cabane des p'tits pandas"* est actuellement fermé. Néanmoins et uniquement pour les enfants du personnel mobilisé dans la gestion de la crise sanitaire résidant sur la commune, un service d'ouverture exceptionnel peut être mis en place ou la liste des assistantes maternelles volontaires peut vous être communiquée.

Les demandes doivent être formulées à : petite.enfance@ville-montmorency.fr

Une permanence téléphonique est assurée au 01.39.94.98.56 (lundi de 14h à 17h, du mardi au jeudi de 8h30 à 12h30 puis de 14h à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h).

Le personnel mobilisé dans la gestion de la crise sanitaire ne résidant pas la commune ayant besoin d'un mode de garde peuvent se faire connaitre en remplissant un questionnaire sur le site de la CAF, relayé ensuite à la préfecture qui sera à même de leur proposer une solution d’accueil si besoin. Cliquez ici pour consulter et remplir ce questionnaire.

Contact

Direction de l'Éducation
1, avenue Foch
Tél. : 01 39 34 95 24

Liens utiles
Coronavirus : Informations, actualités, dispositions